

## Conseil Municipal du 2 Mars 2016

L'an deux Mil Seize le Deux du mois de Mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Mars, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**

Nombre de Conseillers Présents : **11**

Nombre de Conseillers représentés : **8**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **25 février 2016 (affichée le 25 février 2016)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : 7 Mars 2016

**Étaient présents** : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Sophie DRACHE, José RELION, Jérémie MONNIER, Ludovic GUERRIER, Mickael DUVAL, Bruno LE LANN, Guylaine ANGELLIAUME, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU,

**Étaient absents excusés** : Emmanuel LEMESLE représenté par Ludovic GUERRIER, Pascal HEGO représenté par Jean Louis ROUX, Laëtitia BUREAU représentée par Blandine RICOU, Josiane CHAUVIN représentée par Sophie DRACHE, Véronique RENIER représentée par Guylaine ANGELLIAUME, Laurenn PRADINES représentée par José RELION, Stanislas GENEVAIS représenté par Jérémie MONNIER, Emmanuel VERGER représenté par Alain FEUVRAIS

**Secrétaire de séance** : Ludovic GUERRIER

-----

**Le compte rendu de la réunion du 10 février 2016 a été lu et approuvé sans réserve**

Rapports des commissions communication et bâtiments

### DELIBERATIONS

- ✓ DEMANDE DE SUBVENTION DETR : REAMENAGEMENT COMPLEXE FOOTBALLISTIQUE DE COMBREE
- ✓ RESILIATION LOCATION RUE DE L'HOTEL DE VILLE (M LOUIS ROBERT)
- ✓ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BOUR D'IRE POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT AU GROUPE SCOLAIRE DE L'OMBREE
- ✓ CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE
- ✓ CONVENTION PISTE VELO ENTRE LA PREFECTURE ET LA COMMUNE
- ✓ REAMENAGEMENT ET EXTENSION MCL : CHOIX ARCHITECTE

### DIVERS

<b>COMMISSION SPORT 15 FÉVRIER 2016</b>
---

**Rapporteur : José RELION**

#### - Installation d'un Skate Park

José Relion présente la nouvelle offre reçue le 22 février suite à la demande de la commission. Elle s'établit à 14 850 € HT et est constituée des éléments suivants :

Avec : 1 quarter de 3 m

1 plan incliné de 4,5 m

1 trottoir slider de 3 m

1 table de saut de 3 m avec un muret

**- City Stade**

Il résulte de l'examen des différentes offres, que la Société EDEN COM de Maulévrier est la plus intéressante pour un montant HT de 19 140.84 €.

Réfléchir à l'ajout de matériels sportifs pour adultes aux abords du terrain multi-sport et du skate park (prix d'un appareil aux alentours de 600 € HT). L'acquisition de ce matériel pourrait se faire dans un second temps.

**- Rénovation des vestiaires de foot de Combrée**

La commission propose une réflexion sur les points suivants :

Mise en accessibilité de la buvette ? Celle-ci n'est pas censée être un bar puisque le club, réglementairement, n'a qu'une autorisation pour quelques dates par an de vente d'alcool.

Mise aux normes électriques des bâtiments ? Faire un diagnostic.

**- Projet de rénovation du parcours de santé et d'orientation dans la forêt de Bel-Air.**

L'EPIDE propose de réhabiliter le parcours d'orientation (50 balises) et de santé (17 ateliers) dans la forêt de Bel-Air. Un RDV sur place est prévu.

La commune prendrait en charge les frais de remplacement du matériel si nécessité (poteau, balise etc...).

L'Epide proposerait de nettoyer autour des espaces, de refixer les poteaux tombants, de retracer le parcours grâce à des positions GPS.

RDV le 2 mars à 13h30 à la forêt.

**- Réflexion pour animer davantage le plan d'eau lors de « l'opération lecture et sport » dans les baignades.**

Il devrait nous être proposé de renouveler cette opération. (Réunion au Louroux Béconnais le 10 mars, 14h)

Proposition : mettre une malle lecture à la piscine.

Réfléchir à mettre des jeux de société.

Réfléchir à un filet volley/badminton à installer sur l'herbe.

Pourquoi ne pas proposer une animation par semaine (tournoi, initiation ...). Demander à nos agents animation/sportif.

Coût 1 h d'un agent = 13,50 €

**- Surveillance des baignades 2016.**

Baptiste Raimbault reprend son poste de MNS à la piscine pour la saison 2016.

Pour le plan d'eau, la surveillante ne devrait pas pouvoir revenir. Nous devons faire une annonce (déjà un CV reçu)

**Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions**

**COMMISSION URBANISME/VOIRIE 23 Février 2016**

**Rapporteur : Ludovic GUERRIER**

PROJET LIAISON DOUCE entre Combrée et Bel Air

Vu la dangerosité de la route départementale reliant Combrée à Bel Air un projet de voie douce a été discuté.

A partir du panneau d'agglomération de la rue du Chevalier d'Avoynes, côté gauche en direction de Bel-Air, nous proposons d'aménager l'accotement jusqu'au rond point. Une demande a été faite au Conseil

Départemental pour aménager une bande de terrain jusqu'à l'habitation Feuillet puis la continuité appartient à deux agriculteurs (champs).

Un emplacement réservé dans ces champs a été mis sur le document du PLUI. Alain rencontrera les agriculteurs

Un budget initial de 15 000 € TTC a été provisionné

*Le Conseil Départemental a donné un favorable à ce projet et propose de réaliser l'étude technique et financière pour juin 2016.*

### PARCELLE DU ZÉNIH

Trois propositions d'aménagement nous sont présentées. Aucune de ces propositions ne séduit particulièrement la commission compte tenu :

- du coût / investissement : le coût d'achat du terrain + aménagement ne serait pas couvert par la vente des terrains.
- de la question du devenir du bâtiment du Zénith s'il devait être conservé.

La commission propose de ne pas retenir les propositions et d'attendre de nouvelles propositions.

Aucune proposition à ce jour

### DEVIS PANNEAUX SUPPORT «Annonce évènements des assos »

Deux chiffrages nous sont présentés : 2 736 € à 3 360 €.

Devant le coût élevé, la commission propose de prendre le temps de refaire de nouveaux chiffrages.

*Emmanuel VERGER avait suggéré d'utiliser des grillages (identiques à ceux posés autour de la piscine)*

*José RELION évoque les panneaux bois installés à Avrillé à l'entrée du Parc Georges Brassens.*

### AMENAGEMENT ÉLECTRIQUE

A Bel-Air, le SIEMML doit renforcer le réseau électrique rue du Val de Loire (à partir de la rue Gustave Larivière, à la rue du Clos des Landes) et prend en charge 100 % de la dépense.

Dans ce secteur, c'est la dernière rue où les réseaux ne sont pas enterrés.

En continuité de ce renforcement, la commission propose l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public + téléphone jusqu'à la fin de la rue.

Un devis a été demandé au SIEMML, coût des travaux : 80 346.68 €. Le fonds de concours pour la commune est de 21 025.50 € (30%). Pour le réseau des télécommunications le coût est de 10 621.68 € soit un total de 31 647.18 € pour la commune.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

1- Dans la continuité du changement des lampes de l'éclairage public (vétusté + gain de consommation), la commission propose de faire les travaux sur trois secteurs :

**Bel-Air** : Place du commerce : 3 154.66 € - fonds de concours pour la commune : 1 577.33 €

Rue du Val Fleuri : 11 590.32 € - fonds de concours pour la commune : 5 795.16 €

**Combrée** : Rue de la Verzée : devis en cours.

Un budget de 15 000 € a été prévu cette année, ce qui serait suffisant pour financer ces travaux.

2- De manière globale, actuellement l'éclairage public se met en marche à 6h30 le matin, s'éteint automatiquement quand la luminosité est suffisante puis se remet en service le soir quand la luminosité n'est plus suffisante et s'éteint de nouveau à 22h30. Alain demande si l'on remet en cause ce fonctionnement en été, compte tenu du temps très restreint le matin comme le soir. Il s'agirait de ne pas allumer du tout pendant 3 mois de l'année. Gain estimé cumulé d'une heure / jour.

Sachant qu'il faut payer pour changer la programmation (coût non connu) et devant un gain de consommation faible, la commission propose de ne pas retenir cette proposition.

Pour information la consommation électrique de l'éclairage public était de 19 555 € en 2014 et de 10 912 € en 2015 soit une économie de 8 643 € suite aux changements des lanternes.

*Sur proposition d'Alain FEUVRAIS, le conseil municipal décide de supprimer l'éclairage public l'été prochain compte tenu que la prestation de programmation sera gratuite car incluse dans le coût de l'entretien annuel.*

#### ABRI BUS RUE DU VAL D'OMBRÉE (COMBRÉE)

Rappel : L'idée émise était de proposer un abri bus à la place d'un simple arrêt.

Pour cela, il a été envoyé un questionnaire aux personnes proches de cet arrêt en leur proposant un arrêt bus à proximité des services techniques, ou ... Le peu de réponses qui sont revenues apportent les résultats suivants :

- 4 réponses pour garder l'arrêt actuel
- 2 réponses pour un abri bus devant les services techniques
- 2 réponses pour un abri bus rue du Chevalier d'Avoynes

La commission propose donc de ne rien changer.

### **Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions**

## DÉLIBÉRATIONS

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2016**

#### **Exposé :**

Certains travaux prévus au budget primitif 2016 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Secteur d'intervention B5 Solidarité – Santé – Sport – Culture et plus particulièrement les équipements sportifs.

Un projet pourrait être présenté :

**L'opération consiste en un réaménagement du complexe footballistique de Combrée avec extension et amélioration des vestiaires de football et création d'un terrain multi-sport sur le site.**

#### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-37 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. RELION, Adjoint aux Sports, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** de solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante : **réaménagement du complexe footballistique de Combrée avec extension et amélioration des vestiaires de football et création d'un terrain multi-sport sur le site.**

Montant prévisionnel du terrain Multisports : 19 140.84 € HT

Montant prévisionnel d'extension et réaménagement des vestiaires du foot ball : 27 671.06 € HT.

**Article 2** : Adopte le plan de financement tel qu'il est présenté

DÉPENSES		RECETTES	
Terrain Multisports	19 140.84 € HT	Subvention sollicitée DETR 35 %	16 384.00 €
Extension des vestiaires foot ball	26 083.06 € HT		
Adaptation vestiaires actuels	1 588.00 € HT		
Total HT	46 811.90 € HT		
TVA 20 %	9 362.38 € HT	Reste à la charge de la commune sur fonds propres HT	30 427.73 €
Total TTC	56 174.28 € TTC	TTC	39 790.28 €

**Article 3** : DIT que le calendrier des travaux s'établit comme suit : Fin du second trimestre 2016, début du troisième trimestre 2016 (juin ou juillet)

**Article 4** : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016



#### **RESILIATION LOCATION 24 RUE DE L'HOTEL DE VILLE (M Louis Robert)**

Suite au décès de M. Louis ROBERT le 22 février 2016, il y a lieu de procéder à la résiliation du contrat de location pour le logement au 24 rue de l'Hôtel de Ville et à l'annulation du titre 14 de l'année 2016 relatif au loyer du mois de mars 2016, soit une somme de 127. 46 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la résiliation du contrat de location entre la Commune de COMBRÉE et Monsieur Louis ROBERT,

**DONNE TOUT POUVOIR** à M le Maire pour assurer l'exécution de décision.



#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE BOURG D'IRÉ AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT AU GROUPE SCOLAIRE DE L'OMBRÉE du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016**

**Vu** la délibération du 9 décembre 2015, fixant les modalités de la participation financière de la commune de Bourg d'Iré pour la scolarisation d'une enfant au groupe scolaire public de l'Ombree du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016,

**Considérant** le coût annuel 2015 d'un enfant en classe maternelle soit 1 021.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** la participation financière de la commune de Bourg d'Iré pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 à 510.78 €

**DONNE TOUT POUVOIR** à M le Maire pour assurer l'exécution de décision.



**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE POUANCE ET LES COMMUNES D'ARMAILLE, BOURG L'EVEQUE, CARBAY, CHAZE-HENRY, COMBREE, JUIGNE LES MOUTIERS, NOELLET, LA PREVIERE, LA ROUAUDIERE, SAINT-AIGNAN SUR ROE, VERGONNES, LE CIAS DE CRAON POUR LA PASSATION DE MARCHES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Afin de faciliter la gestion du marché de restauration scolaire et de portage de repas à domicile, à souscrire par les personnes publiques, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la commune de POUANCE et les communes D'ARMAILLE, BOURG L'EVEQUE, CARBAY, CHAZE-HENRY, COMBREE, JUIGNE LES MOUTIERS, NOELLET, LA PREVIERE, LA ROUAUDIERE, SAINT-AIGNAN SUR ROE, VERGONNES, LE CIAS DE CRAON souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics

Monsieur le Maire précise qu'une convention doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Pouancé

Les Missions du coordonnateur :

*- Information des membres du groupement*

Le coordonnateur fournira tout document administratif, financier et technique se rapportant à sa mission, sur simple demande des autres membres du groupement.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informés à chaque étape de la procédure les membres du groupement sur les conditions de déroulement de la procédure de passation du marché, et en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

*- Organisation des opérations de consultation et sélection des cocontractants*

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection des cocontractants pour la passation du marché public.

A ce titre, il :

- Élabore l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins qui ont été définis de façon concertée par les membres du groupement ;

- Met en œuvre les procédures de passation des marchés publics conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, qui consiste notamment à :

- l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- au dossier de consultation des entreprises, dont les critères d'analyse des offres ;
- rédiger et envoyer à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution ;
- envoyer ou mettre à disposition les dossiers de consultation des entreprises ;
- réceptionner et analyser les candidatures et les offres ;
- établir les convocations et organiser la réunion de la commission d'appels d'offres, dont il assure le secrétariat ;
- attribue les marchés après avoir recueilli l'avis de la Commission d'Appel d'Offre ;
- informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
- rédiger le rapport de présentation du pouvoir adjudicateur prévu à l'Article 79 du Code des Marchés Publics, le cas échéant ;

**PROPOSITIONS :**

**ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes composé des communes de les communes D'ARMAILLE, BOURG L'EVEQUE, CARBAY, CHAZE-HENRY, COMBREE, JUIGNE LES MOUTIERS, NOELLET, LA PREVIERE, LA ROUAUDIERE, SAINT-AIGNAN SUR ROE, VERGONNES, LE CIAS DE CRAON s et LA COMMUNE DE POUANCE dans le cadre de la passation du marché de prestation de service restauration scolaire et portage de repas à domicile,

**AUTORISER** l'adhésion de la commune au groupement de commande restauration scolaire et portage de repas à domicile

**ÉLIRE** Madame Josiane CHAUVIN, Adjointe, membre titulaire de la commission d'appel d'offre

**ÉLIRE** Monsieur Jacques PASSELANDE, Conseiller Municipal, membre suppléant de la commission d'appel d'offre

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,

**AUTORISER** le coordonnateur à lancer la consultation et toutes démarches inscrites à la convention



### **CONVENTION DE PRÊT DE LA PISTE VÉLO ENTRE LA PRÉFECTURE ET LA COMMUNE DE COMBRÉE**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière, la coordination Sécurité Routière a proposé de mettre gratuitement à disposition des communes une « piste vélo » pour des enfants de 5 à 13 ans afin de les familiariser à la pratique du vélo et au respect de la signalisation routière.

La mise à disposition doit se traduire par une convention de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE TOUT POUVOIR** à M le Maire pour signer la convention de prêt et faire tout ce qui sera nécessaire à son exécution.



### **Réaménagement et extension Maison Commune des Loisirs**

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal retient l'offre du bureau d'étude FAIVRE pour la maîtrise d'œuvre du réaménagement et extension Maison Commune des Loisirs.

Le coût de la mission s'élève à :

MAITRE D'OUVRAGE :  
AFFAIRE :

COMMUNE DE COMBREE  
Extension et Réaménagement de la Maison Commune des Loisirs  
49520 COMBREE

Estimation des travaux 170 000 € HT  
Taux de rémunération de base en % 13 %  
Coefficient de complexité 0,731  
Taux effectif de rémunération 9,5 %  
Rémunération HT mission de base 16 150 € HT  
Mission OPC 1 190 € HT

TABLEAU RECAPITULATIF DES MISSIONS		
Missions	%	H.T.
DIAG - ESQ	10	1 615,00
APS	8	1 292,00
APD	15	2 422,50
PRO	20	3 230,00
ACT	8	1 292,00
VISA	8	1 292,00
DET	26	4 199,00
AOR	5	807,50
OPC		1 190,00
<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>100</b>	<b>17 340,00</b>
Iva 20%		3 468,00
<b>TOTAL TTC</b>		<b>20 808,00</b>

REPARTITION ENTRE CO-TRAITANTS		
Missions	F. FAIVRE	YAC INGENIERIE
DIAG - ESQ	1 315,00	300,00
APS	942,00	350,00
APD	1 822,50	500,00
PRO	2 730,00	500,00
ACT	1 042,00	250,00
VISA	842,00	450,00
DET	4 199,00	
AOR	557,50	250,00
OPC	1 190,00	
<b>TOTAL GLOBAL HT</b>	<b>14 740,00</b>	<b>2 600,00</b>
Iva 20%	2 948,00	520,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 688,00</b>	<b>3 120,00</b>

Le Mandataire de l'équipe  
F. FAIVRE

Francis FAIVRE  
ARCHITECTE  
7, Rue  
49520 A  
Tel 02 41 05 42 32  
Fax 02 41 05 42 32



## Divers

> Bruno Le Lann interroge M le Maire sur les problèmes rencontrés à plusieurs reprises pendant le temps de surveillance du midi et sur l'élaboration d'un règlement.

Il est rappelé qu'un règlement existe pour le fonctionnement du restaurant scolaire, de la garderie, des TAP. Chaque parent en début d'année scolaire signe ce règlement.

Le personnel de surveillance est très sollicité pendant le temps du midi, et 2 accidents graves ont eu lieu récemment. La configuration des lieux (recoins) n'offre pas de bonnes conditions de surveillance.

Un courrier a été adressé aux familles dont les enfants ont été les victimes.

Une partie du personnel va bénéficier d'une formation et l'ensemble du personnel a reçu un courrier rappelant les consignes :

*« Par deux fois consécutives nous venons de subir des accidents sur la cour de l'élémentaire durant le temps périscolaire du midi. Deux enfants sont sérieusement blessés à la mâchoire entraînant un préjudice malheureusement irrémédiable.*

*Je suis conscient que les enfants sont parfois très turbulents et de plus en plus difficiles à canaliser. C'est la raison pour laquelle depuis la rentrée 2015 nous avons renforcé l'équipe du midi de façon à ce que trois adultes soient présents sur la cour de l'élémentaire lorsque les enfants y sont les plus nombreux. C'est-à-dire lorsque aucun groupe n'est au restaurant. Néanmoins cette mesure n'a pas permis d'éviter ces deux accidents. L'un est survenu dans les WC lors d'une bousculade, l'autre sur la cour à l'occasion d'empoignades qui ne peuvent pas s'apparenter à un jeu. Aussi, il me paraît important de vous rappeler quelques règles de base à observer impérativement durant les temps de surveillance.*

- Répartir la surveillance des adultes sur tout l'espace de la cour afin d'avoir une vision la plus large possible sur l'ensemble des enfants.



- *Sous votre autorité, instaurer un passage régulé aux toilettes, afin d'éviter les attroupements, facteurs de risques et de bousculades.*
- *Interdire systématiquement les jeux qui engendrent les empoignades et qui génèrent les bousculades et les bagarres.*
- *Inciter les enfants à utiliser les jeux qui leur sont dédiés.*
- *Imposer les règles de bonne conduite et de respect.*
- *Apporter une attention particulière aux enfants qui ont du mal à se maîtriser, ainsi qu'à ceux dont le caractère placide peut en faire des " souffres douleurs ".*
- *Pratiquer une écoute et une attention individuelle à chaque enfant pour qu'il se sente soutenu et protégé.*
- *Rendre compte régulièrement des problèmes récurrents rencontrés avec certains enfants. Un cahier est prévu à cet effet.*
- *Informers dans les plus brefs délais la mairie des incidents ou accidents graves, et rédiger un rapport circonstancier précis de l'évènement.*

*Par ailleurs, certains d'entre vous vont bénéficier d'une formation afin de leur permettre de conforter ou de faire évoluer leur pratique de surveillance. Je souhaite et je vous encourage à partager entre vous cette expérience acquise afin d'établir un langage cohérent et unique envers les enfants.*

*Je sais que la tâche n'est pas toujours aisée et que le comportement des enfants peut parfois devenir difficile à gérer. Malgré tout, au delà du service qu'ils offrent aux parents, les temps périscolaires mis en place par la commune se doivent de garantir la protection et la sécurité des enfants qui lui sont confiés.*

*Je fais donc appelle à votre sens des responsabilités pour veiller, à ce que de telles situations dramatiques ne se reproduisent pas. »*

Sur le point élaboration d'un règlement, le problème n'est pas nouveau. En mars 2014 déjà, il avait été proposé d'élaborer un règlement commun mairie/école, ce qui n'a pu être fait et ce qui d'ailleurs n'était pas accepté par les enseignants. Devant **l'extrême difficulté** de réunir l'ensemble de ces participants, le projet a été mis en sommeil.

Par contre les règlements élaborés par la mairie uniquement sont bien en vigueur, l'un concerne le restaurant scolaire y compris le temps de récréation sur la cour. Ils sont en ligne sur le site internet.

Une attention particulière est apportée à ce problème, nous devons veiller à ce que les enfants ne soient pas exposés à subir des dommages, et qu'ils n'en causent pas aux autres.

> Ludovic Guerrier souhaite avoir des informations sur la tenue de l'AG de l'association ARFO

M le Maire présente le diaporama qu'il a exposé à cette réunion, à laquelle assistait une vingtaine de personne.

Ce document sera transmis à chaque conseiller.

> GRDF organise une opération de sensibilisation près des administrés sur les avantages liés à l'utilisation du gaz naturel, sur le territoire de notre commune, le Samedi 26 mars prochain de 9h00 à 17h00.

Un car-podium stationnera à Bel-Air de Combrée, place du Val Fleuri de 9h à 13h et devant la superette de Combrée de 15h à 17h. Il proposera diverses animations (borne à Selfies, tombola avec possibilité de gagner une plancha au gaz naturel, etc....) et présentera la dernière génération de chaudière à condensation et de poêle au gaz naturel.

## Réunions

- Commission Culture 7 mars à 20h30
- Réunion mercredi 9 mars (Élus et personnel) commune nouvelle à Noëllet
- Réunion publique vendredi 11 mars à 20h30 : Réforme territoriale Nouvelle communauté de Communes et Communes Nouvelles (MCL Bel Air)
- Commission Voirie 12 mars à 9 heures
  
- Réunion PLUI Zonage Jeudi 24 mars de 11h à 13 heures (courriel envoyé le 02-03-2016 aux Conseillers)
  
- Commission Finances 24 mars à 20h30
  
- Conseil Municipal 13 avril 2016 (vote du budget au plus tard 15 avril)

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.